



Saint-Martial de Valette Bulletin municipal

"Le premier des plaisirs est de prodiguer les bienfaits." Voltaire

Le mot du maire



Chers concitoyens,

On nous parle beaucoup du changement climatique. Est-ce une réalité ?

Un hiver quasiment sans gel, un mois d'avril frais, mais beau, un mois de mai calamiteux, etc.

Ou, est-ce une idée ? Nous avons déjà vu des hivers doux, des étés pourris ou caniculaires, des hivers plus ou moins enneigés, etc...

Il en est de même dans la vie de nos communes. Où va-t-on ?

Nous sommes à l'époque des grandes régions, des métropoles, des regroupements, des concentrations dans tous les domaines.

Mais un autre discours veut défendre la spécificité des zones rurales et la dispersion de petites communes sur un grand territoire qui tend à se vider.

Nous sommes confrontés à ces mêmes questions, au niveau de notre commune, dont la pérennité n'est pas certaine, de l'école et des associations qui peinent à trouver des bénévoles. Devons-nous chercher des partenaires, lesquels et dans quelles conditions... ou rester seul et attendre.

La pression monte. Il suffit de considérer les récentes décisions du préfet concernant le regroupement des communautés de communes. Qui sait si la même chose ne se produira pas pour les communes ?

Ces questions nous imposent des choix d'investissements qui ne devront pas se révéler inutiles dans quelques années, d'autant plus que les dotations d'état baissent.

Il en est de même pour l'embauche de personnel. L'arrivée d'un nouveau cantonnier, M Paulo FERREIRA, habitant Le Cluzeau, en remplacement de Michel DESVARS, s'est fait avec un contrat CDD de 6 mois, période où il y a le plus de travail.

Car nous ne sommes pas sûrs de pouvoir pérenniser un temps plein.

J'en profite pour remercier Michel DESVARD qui a travaillé pour la commune pendant un peu plus de seize ans et qui a cessé son activité depuis le 1 mai. Je lui souhaite une bonne retraite.

La période des vacances est arrivée.

Bonnes vacances à ceux qui partent découvrir d'autres horizons, et aussi à ceux qui passent l'été sur place. J'espère qu'il sera ensoleillé.

A. LAGORCE



Toutes les **enquêtes publiques** concernant notre commune sont désormais sur le site de la mairie: <http://saint-martial-de-valette.fr>

Dernière minute : Nous apprenons que le tour cycliste de la Dordogne passera le 7 juillet à Saint-Martial de Valette. Venant de Nontron il se dirigera sur la départementale vers Saint Pancrace.

Naissances

- Léopold LERMYTTE ZORZER né Le 25 février 2016
- Lilou BROUILLET née Le 10 mai 2016
- Maxence-Océan DUCHET né Le 03 juin 2016

Etat civil

Décès

- Guy, Gaston GRAND (époux d'Anne-Marie MALLET) le 24 janvier 2016
- Jeannine Violette VARNOUX (veuve d'Abel LAVILLE) le 29 janvier 2016
- Jean Louis Amédée PEZAUD (époux Colette ZIMMERMAN) le 10 mai 2016
- Louis Philippe BOURGIN le 21 mai 2016

Travaux prévus en 2016

Le samedi 28 mai, M^o le maire a convié ses conseillers à une visite sur la commune pour mieux comprendre les travaux à prévoir pour l'année 2016.

- Nous avons commencé par la Place du Périgord Vert que l'on va réaménager en parking et sécuriser le ruisseau « la Gane ». En passant dans le tunnel quelqu'un a émis l'idée de le peindre, car il a été tagué. (Voir avec les Arts Plastiques du collège et l'école de St Martial). Sur le parvis de l'église, le presbytère, des travaux vont être faits pour l'accession des handicapés ainsi que la réfection des caniveaux. Au cimetière, pour les travaux au jardin du souvenir et l'engazonnement des allées. Puis ce fut l'école primaire, la bibliothèque et les classes pour constater les travaux terminés d'accessibilité pour handicapés.

- Suite à une demande d'agrandissement de l'exploitation de la carrière, nous sommes allés sur l'emplacement prévu afin de mieux visualiser cette demande. M^o le premier adjoint nous a expliqué ce projet. Une enquête publique va être diligentée. Puis à Sabouret, Ribieras, chez Yonnet et route de Beauvoir pour des travaux de sécurisation et pour des traversées de route afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluies.

Au cimetière

- Engazonnement des allées.

Ceux qui se sont rendus au cimetière ont pu constater que l'herbe poussait beaucoup par endroit. Pas d'inquiétude, les cantonniers ont fait leur travail.

Nous sommes engagés dans un processus de "verdissement" du cimetière, c'est-à-dire l'implantation de gazon dans les allées pour éviter l'usage des herbicides, limiter le temps de désherbage manuel par les cantonniers et empêcher le ravinement du gravier, en cas de forte pluie, dans ce terrain en pente.

Une première partie a été engazonnée en mars, le reste, c'est à dire la partie inférieure de l'ancien cimetière, sera semé à l'automne.

- Aménagement du jardin du souvenir.

Début juin, une stèle et un banc ont été installés au jardin du souvenir, à côté du columbarium.

Suite du programme d'accessibilité des bâtiments communaux ouverts au public.

1- Mairie.

Modification de la porte située entre le hall d'entrée et la salle du conseil pour permettre l'accès au fauteuil roulant ainsi que l'aménagement des sanitaires.

2- Eglise, salle du presbytère et cimetière

Rien n'est à faire sur les bâtiments qui ne peuvent pas être modifiés. Les travaux portent sur les accès :

- place de parking "handicapé" devant le cimetière qui desservira l'ensemble.
- accès à la salle du presbytère
- accès à l'église par un aménagement du parvis.

A la mairie

Dans la salle du conseil, suite à la modification du système de chauffage, suppression de la moquette murale, mise en peinture des murs, du plafond et des poutres et pose au plafond de plaques d'insonorisation. Ces travaux seront réalisés pendant l'été.

Travaux de voirie

Entretien de voies par application de "point à temps" : route du petit St Martin à Chabans, Route de Rapevache depuis le garage Allary et route du Sorbier

Mise en place de buses sous quelques routes pour favoriser l'évacuation des eaux de pluie : En haut de Ribieras en direction de St Front, avant la première maison du Naudonnet en descendant de Beauvoir et entre Chez Yonnet et Grolhier, où un fossé sera créé le long du chemin rural pour éviter son ravinement régulier, à chaque période de pluie.

Aménagement du parking communal, future place du Périgord Vert, au bord de la D675.

La boulangerie : Où en sommes-nous ?

Dès septembre 2014, nous avons pris contact avec notre boulanger et entrepris des démarches auprès de divers organismes pour tenter de pérenniser ce commerce.

Fin 2015, M VALLE a décidé de cesser son activité... puis l'a reprise en janvier.

Début avril, un fils de Mme et M VALLE et sa compagne sont venus, à la mairie, pour exposer, devant quelques conseillers municipaux, leur projet de reprise du commerce, en précisant qu'ils avaient pris contact avec divers organismes, en particulier la chambre des métiers, pour définir les modalités de cette reprise (formation, mise aux normes, travaux et devis, financement etc.) Nous n'avons pas de nouvelles depuis.

Assainissement :

Le service d'assainissement non collectif reste excédentaire de 24 554 euros ce qui a permis aux élus de réduire la redevance due par les usagers de 30 à 25 euros par an à compter de 2016.



Pour télécharger gratuitement le guide de l'hébergement en Périgord vert et la liste des aires pour camping car, réalisés par les bénévoles de votre conseil municipal, rendez-vous sur le site de la mairie... De bonnes adresses à des prix raisonnables, des endroits à découvrir et faire découvrir...

On nous parle écologie et économie d'énergie..

Savez-vous que Citram Charente vous propose de nombreux trajets entre Angoulême et Nontron, avec arrêt à Saint-Martial de Valette, pour le tarif FOU de 1euro... Le bus pas cher et au tarif sans commune mesure avec le prix de revient kilométrique d'une voiture !!!

Présentation du résultat de l'année 2015

Recettes : 588 510 €

Elles proviennent à 56% de la fiscalité locale et à 28% des dotations et participations reçues de l'état, en particulier, qui diminuent régulièrement.

Dépenses : 464 885 €

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses : 55% et il progresse légèrement depuis 3 ans. Ce poste a augmenté en 2015 pour satisfaire au besoin en personnel de l'école, même s'il s'agit principalement d'emplois aidés.

Résultat : 123 625 €

Compte tenu des remarques précédentes, le résultat baisse depuis 3 ans.

Capacité d'autofinancement (CAF)

Ce ratio définit le montant disponible sur le résultat de l'exercice pour autofinancer des investissements ou payer une nouvelle annuité. Il se calcule à partir du résultat (123 625 €) auquel on ajoute des charges "calculées" d'amortissement (2 032€, comprises dans les dépenses) et duquel il faut déduire la part en capital des annuités d'emprunts (49 510 €)

La CAF nette est donc de : 76 147 €

Cette capacité d'autofinancement est, comme le résultat, en légère diminution par rapport aux années précédentes.

Il convient de rester prudent, car les dotations prévues en 2016 sont en baisse de 13 400 €, par rapport à 2015

Cependant, les annuités diminueront de 17 300 € en 2017 et de 6 800 € en 2018. En 2015, le total des annuités représentait 11,5% des recettes réelles.

La trésorerie

Nous ne disposons pas d'un bilan comptable qui fasse apparaître clairement la situation de trésorerie qui prend en compte le report des années précédentes et la situation des dettes et créances (restes à réaliser).

Les services fiscaux ont transmis le bilan au 31/12/2015 où il apparaît une trésorerie nette de 353 511 €.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Dépenses générales	185 440.00
Charges de personnel	289 316.00
Atténuations de produit	200.00
Charges de gestion courante	58 066.00
Charges financières	18 202.00
Charges exceptionnelles	500.00
Dépenses imprévues	15 000.00
Virement section investissement	277 784.00
Dotations amortissement	2 032.00
TOTAL DES DEPENSES	817 556

RECETTES	
Produits des services	33 250.00
Impôts et taxes	316 545.00
Dotations et participations	128 663.00
Produits gestion courante	20 000.00
Atténuation des charges	26 000.00
Produits exceptionnels	2 405.92
Report exercice précédent	290 682.08
TOTAL DES RECETTES	817 556

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
NATURE	MONTANT EN €
001 Déficit investissement	81 825,15
16 Emprunts	270 892,60
201204 Centre Bourg	0
201402 Voirie Rte Grand Breuil	0
201405 Desserte lotissement	8 600,00
201407 Façade Ecole	0
201501 Matériel mobilier	5358,64
201502 Voirie	31 880,00
201503 Accessibilité pers mob	32 000,00
201506 Numérotage + commerce	150 000,00
201602 Voirie + cimetière	22 790,00
201603 Travaux divers bâtiment	5 667,00
Dépôts et cautionnement reçus	1 500,00
Dépenses imprévues	16 621,61
TOTAL	627135,00

RECETTES	
NATURE	MONTANT EN €
10220 FCTVA	64031,00
024 Produit des cessions	86,00
Terrain nu cession	86,00
201204 Centre Bourg	115840,00
201402 Voirie Rte Grand Breuil	5690,00
201405 Desserte lotissement	0,00
201407 Façade Ecole	8136,00
201501 Matériel mobilier	0,00
201502 Voirie	0,00
201503 Accessibilité pers mob	22845,00
201506 Numérotage + commerce	0,00
201602 Voirie + cimetière	0,00
201603 Travaux divers bâtiment	0,00
Dépôts et cautionnement reçus	1500,00
Taxe urbanisme	4 000,12
Amortissement EP	3 688,00
Excédent de fonctionnement	178 208,55
Virement section de fonctionnement	223 024,33
TOTAL	627135,00

Mise en oeuvre de la dénomination des voies et de la numérotation des immeubles

Cette opération, déjà annoncée, sera réalisée sur deux ans. Pour 2016, elle concerne le bourg et toute la partie de la commune limitrophe de Nontron, c'est-à-dire Bellevue, Beauséjour, et le secteur du stade.

L'objectif de cette numérotation est l'amélioration du service rendu à la population en facilitant le repérage des immeubles pour les services de secours, de soins, du courrier et des livraisons à domicile, par l'utilisation du GPS.

Dénomination des voies

Par voie, il faut entendre les appellations : route, rue, chemin, impasse, place, lotissement, etc.

Pour l'ensemble des trente voies concernées pour la zone définie, treize sont déjà nommées au cadastre. Leur appellation ne change donc pas.

Les autres voies ont été "baptisées" par le conseil municipal, suite aux propositions d'habitants rencontrés au cours des opérations de repérage au moment de la numérotation des immeubles ou d'autres rencontres informelles

Numérotation des immeubles

Elle a été faite de deux façons :

Dans les zones où la densité des immeubles est importante (par exemple le bourg) les numéros pairs sont attribués à droite, les impairs à gauche des voies, dans l'ordre de succession des immeubles.

Dans les autres secteurs, il s'agit d'une numérotation métrique, c'est-à-dire mesurée, en mètre, du départ de la voie à son extrémité, permettant ainsi de laisser des numéros libres pour de nouvelles constructions. Ne soyez pas étonnés, dans ce cas, si le numéro qui vous est attribué est à trois ou quatre chiffres.

Les immeubles inhabités et (ou) vétustes sont numérotés, mais le numéro retenu ne sera pas forcément posé.

Pose des plaques de rues et des numéros.

Le choix des plaques et des numéros (couleur, graphisme) a été décidé par le conseil.

Les plaques de rues seront fixées sur poteaux ou sur le mur des immeubles. Voir à ce sujet les arrêtés pris récemment.

La pose des plaques et des numéros devra se faire rapidement. Elle sera confiée à une entreprise qui veillera à la cohérence des modalités de pose (emplacement, hauteur)

Cette opération fait partie des investissements de la commune et son financement est prévu (achat et pose des plaques de rues et des numéros de maisons). L'entretien et le renouvellement des plaques de rues restent à la charge de la commune. Par contre, chaque habitant est responsable de la dégradation et, si besoin, du remplacement de son propre numéro de maison à ses frais. Pour une nouvelle construction, le propriétaire devra faire une demande de numéro et acquitter le coût de la plaque, conforme au modèle choisi.

Vous serez avertis individuellement de votre nouvelle adresse et de la période de pose de votre numéro.

Après la pose

La commune doit transmettre le nouveau plan d'adressage, c'est-à-dire la liste du nom des voies et leur emplacement précis, les numéros des maisons avec les numéros cadastraux correspondants, aux services fiscaux et au service du cadastre du département, à l'INSEE et au service national des adresses.

De votre côté, vous devrez avertir vos correspondants publics ou privés. La poste assure un suivi de la distribution aux deux adresses (ancienne et nouvelle) pendant deux ans.

En 2017, l'opération sera étendue au reste de la commune. Il est évident qu'une seule habitation dans un lieu-dit ne sera pas numérotée. Par contre dans certains "gros" villages, à savoir : Lage, La Guizardie, Sabouret, le Sorbier et Rapevache, il est nécessaire de nommer des voies. Aussi, nous invitons les habitants de ces villages à faire des propositions, dès maintenant. Pour les "petits" villages, les numéros, déterminés avec la numérotation métrique, seront apposés au seul nom du lieu dit, sans nommer la voie.

Syndicat d'électrification :

Le SDE 24 a fait installer gratuitement sur nos 5 armoires électriques des horloges astronomiques, afin de permettre de mieux maîtriser nos dépenses énergétiques. Si vous voyez des lampadaires allumés dans la journée, veuillez le signaler à la mairie en indiquant l'endroit.

Les derniers travaux sur notre commune concerne les quelques mètres de fils nus a remplacer par du torsadé. Il reste une portée à Puyfateau, mais il manque l'accord du propriétaire et 5 portées au Claud, (derrière les Ets Devige via la fromagerie), mais la dernière portée est sur Nontron. Le SDE 24 est en attente de convention. Le restant de la programmation est terminé (Sabouret et Puy David pour un montant de 21 000€).

DEPLOIEMENT DES BORNES POUR VEHICULE ELECTRIQUE

L'emplacement de ces bornes « dites accélérés 22kW » avec un temps de charges de 8h en 3 kVa et 2 h en 22 kVa, borne avec 1 prise type 2, 1 prise en type 3 et 2 prises en EF. Elles seront installées sur : 1 parking St Sauveur, 1 au feu rouge ; 1 à Piègut et 1 à St Estèphe.

Patrimoine à préserver sur notre commune

Nous avons la chance d'avoir un Patrimoine Classé Monument Remarquable à Préserver, et bien sûr qui ne peut être détruit.

- Chapelle du Petit Saint-Martin
- Fontaine de Dévotion de cette chapelle.
- Le Gué
- Le lavoir de la Fontaine,
- Le muret de la Gane,
- Le lavoir de Sabouret,
- La croix de Sabouret,
- La fontaine de Petit Massonneau,
- La croix en pierre au Sorbier,
- Le lavoir de Ribieras,
- Le Chêne de Chez Yonnet,
- La Tour de la Jarrige,
- Le lavoir de Rapevache.

Continuons à entretenir notre patrimoine pour les générations futures.

Proposez, découvrez, notez toutes les bonnes adresses en Périgord vert sur <http://perigordvert.info>

**Com Com**

La communauté de communes du Périgord vert nontronnais a établi son budget 2016, non sans peine. En effet, compte tenu de la baisse des dotations d'état et de nouvelles obligations coûteuses, l'établissement du budget devient de plus en plus difficile.

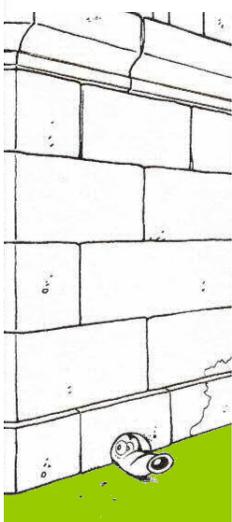
	TAUX 2015	TAUX 2016	VARIATION
TAXE HABITATION	7.86%	8.91%	+13.79%
TAXE FONCIERE NON BATI	4.37%	4.97%	+13.73%
TAXE FONCIERE BATI	0.50%	1.40%	+180%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	24.73%	25.24%	+2.06%

Un service qui s'en va !

C'est avec surprise que nous avons appris **la suppression du bureau de vente de billet SNCF à l'office de tourisme de Nontron.**

Après le refus des agents de l'office de tourisme de gérer la régie de recette, la SNCF a très vite récupéré son matériel mis à disposition.

Ce service était fréquenté par bon nombre de personnes, non équipées d'internet, venant des communes environnantes. Un service en moins dans la région... et une situation selon nous, inadmissible.



Regroupement avec le Haut Périgord

Sur le dernier bulletin, le projet de révision de schéma de coopération intercommunale a été évoqué. Le conseil municipal de la commune, comme beaucoup d'autres, avait voté contre la fusion de la communauté de communes du Haut Périgord avec celle du Périgord Vert Nontronnais au 01/01/2017, issue d'une fusion très récente.

Sans tenir compte de ces avis, le préfet a maintenu sa proposition. Nous aurons à prendre une nouvelle délibération sur ce sujet. Mais dès à présent, des rencontres sont organisées entre les deux communautés pour préparer cette échéance.

Organisation de l'été actif : comme l'an passé, le Conseil Départemental et l'Office de Tourisme propose en juillet- août un programme de différentes activités de pleine nature pour les jeunes, à raison d'une demi-journée par semaine. Se renseigner à l'office de tourisme (05 53 56 25 50) pour les dates et les tarifs.

Adhésion au SCOT Fin 2015, le préfet a publié un arrêté définissant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du territoire du Périgord vert, c'est-à-dire neuf communautés de communes entre St Aulaye et Lanouaille. La CCPVN a adopté les statuts du syndicat mixte porteur de ce projet et nommé ses quatre représentants.

Financement du service commun d'instruction des Autorisations Droit de Sols (urbanisme)

La CCPVN s'est doté d'un service d'instruction actes d'urbanisme (permis de construire, etc.) devant le retrait annoncé des services de l'état dans ce domaine, sans compensation financière. Pour financer ce service, la CCPVN a décidé de demander aux communes une participation de 6€ par habitants.

Le service anti-démarchage téléphonique « BLOCTEL » entre en service le 1er Juin 2016

Un outil simple et efficace pour ne plus être importuné au moment des repas!

-Suite à la loi Consommation, le gouvernement met en place ce nouveau service pour protéger le consommateur des démarchages abusifs téléphoniques.

- Il suffit d'aller sur le site www.bloctel.gouv.fr, inscrire son N° de téléphone (fixe ou portable) puis le confirmer par courriel. Il faut créer un compte personnel sécurisé, sur lequel il est possible d'ajouter ou supprimer des numéros, renouveler les inscriptions, et procéder à un signalement ou une réclamation.

- Cette protection contre le démarchage téléphonique est effective dans un délai de 30 jours et valable pour une durée de 3 ans renouvelable.

- Si un consommateur continue à être démarché par un professionnel alors qu'il est inscrit sur la liste « BLOCTEL », il pourra faire une réclamation sur le site internet. Une enquête sera déclenchée, et le professionnel risque une amende administrative de 15 000€ pour une personne physique et 75 000€ maxi pour une personne morale.

Le consommateur pourra néanmoins continuer à recevoir des appels professionnels avec lesquels il est en relation.

Après avoir envisagé la possibilité de modifier pour une troisième année consécutive le fonctionnement des TAP, et après avoir entendu la volonté des parents, des enseignants et de quelques élus, il a été décidé de maintenir le fonctionnement tel qu'il était pour 2015/2016 : 4 fois 3/4 d'heure par jour en fin de journée.

Il est heureux de constater que le bien-être de l'enfant a été remis au centre des préoccupations des élus et que l'argument financier ne soit pas la seule composante des décisions au sein du conseil communautaire.

Déviations NONTRON

La déviation va voir enfin le jour après plusieurs réunions de travail, ce qui permettra de détourner le trafic des poids lourds provenant et en destination de la RD 707(route de Thiviers) et éviter qu'ils traversent l'agglomération de Nontron. Pour optimiser le projet et minimiser l'impact sur l'environnement, le tracé retenu sera d'une distance de 4.350 Km dont la voie communale 11 sur la commune de St Martial de Valette. Les conditions de réalisation de cette opération ont été acceptées par la signature d'une convention quadripartite du 23 septembre 2011.

Le département de la Dordogne est maître d'ouvrage de l'opération pour un montant estimé à 3 M€.

Les travaux sont programmés en 2 phases, avec une mise en œuvre de la 1er au dernier trimestre 2016 et la 2ème pour 2017. (Retrouvez plus de détail sur notre site internet www.saint-martial-de-valette.fr)

La parole des associations :**L'Amicale Laïque :**

L'année scolaire s'achève et les actions de l'Amicale Laïque aussi.

Durant cette année, l'Amicale Laïque a organisé un loto, une tombola et prépare la fête de l'école qui se déroulera le 1er juillet à partir de 17h30.

Ces actions ont permis à l'ensemble des élèves de profiter gratuitement des sorties piscine, cinéma, au Château de Castelnaud pour CE2 et CM et au Parc du Reynou pour les maternelles, CP, CE1 et les ULIS. L'Amicale a pu également offrir le spectacle « Le Mime Malou » pour Noël. Le Bureau et les bénévoles remercient l'ensemble des personnes qui ont participé.

L'Amicale Laïque se remettra en action dès septembre prochain pour permettre aux enfants de l'Ecole de Saint Martial de Valette de profiter, à nouveau gratuitement des sorties prévues par les enseignements.

Bonnes vacances et à bientôt

Le Bureau de l'Amicale Laïque

Le Comité des fêtes :

Comme vous avez pu le constater la fête de l'ascension a subi un changement de date suite à la bizarrerie du calendrier 2016 (année bissextile) afin de pouvoir avoir des forains.

Une fête de 2 jours mais qui a permis d'avoir une course cycliste de qualité avec pas loin d'une centaine de coureurs.

C'est avec regret que nous tenons à vous informer que la fête de juillet n'aura plus lieu faute de bras car cette festivité demande beaucoup de travail.

Malgré les bruits de couloir le comité existe toujours, en espérant quelques années, et dont l'animation sera concentrée sur notre fête de l'ascension.

Evidemment si des bénévoles veulent grossir nos rangs ils seront les bienvenus.



Les dates en Périgord vert sont sur <http://perigord-vert.info>. Publiez vous aussi les vôtres

La citation du jour: « La grande erreur de notre temps, cela a été de pencher, je dis même de courber l'esprit des hommes vers la recherche du bien matériel. Il faut relever l'esprit de l'homme, le tourner vers la conscience, le beau, le juste et le vrai, le désintéressé et le grand. C'est là et seulement là, que vous trouverez la paix de l'homme avec lui-même et par conséquent avec la société. » **Victor Hugo**

Pour contacter le bulletin municipal:
bulletin@saint-martial-de-valette.fr

Divers

Notre concours de dessin a vu la participation des enfants du centre de loisirs l'Oasis (Merci Pierre) et de notre école (Merci au gentil professeur de la grande section). Nous remercions tout le monde et nous sommes heureux d'avoir offert quelques livres à nos petits afin de les encourager à pratiquer le dessin. Vous trouverez sur le site de la commune tous les résultats du concours.

Nous préparons d'autres animations pour la rentrée et vous en reparlerons ici même.

Le site de notre commune reçoit toujours plus de visiteurs.. N'hésitez pas à participer. Proposez vos idées, faites connaître votre activité professionnelle...

La signalétique des lavoirs a été mis en place par nos services techniques.

Pour son projet pédagogique, La Rousselière revient nous voir pendant une semaine afin de nettoyer le lavoir de Ribieras et celui du Grand Breuil. Pour 2017 un autre projet plus important est à l'étude.

Le parc est venu faire l'inventaire de nos bâtiments communaux afin de projeter l'installation de panneaux photovoltaïques. Seule la salle des fêtes a été retenue. Ne rêvons pas, ce n'est qu'un projet...



Prochain numéro du bulletin municipal: Décembre 2016